



Auvergne

Dispositif d'accompagnement A21 Scolaires : Oui

Nom du dispositif : Inciter les lycées à élaborer un A21 (action 32 de l'A21 régional)

Date de lancement : 2008

Format d'accompagnement : appels à projet (lycées et CFA / pas d'accompagnement spécifique, autonomie d'organisation des établissements)

Nombre d'établissements concernés : tous les étés de la Région Auvergne

Processus de reconnaissance : Non

Naissance et fonctionnement général du dispositif

Depuis 2008, la Région incite les lycées et les CFA à rédiger leur Agenda 21 au travers **d'appels à projets annuels** (action 32 de l'Agenda 21 régional).

Cet appel à projet permet de récompenser jusqu'à 5 projets d'élaboration d'un A21 avec une dotation de 5 000 € à laquelle s'ajoute 1 000 € supplémentaires, depuis 2012, si des actions spécifiques en faveur de la lutte contre les discriminations sont prévues.

En outre, la Région soutient des projets d'équipe axés sur une thématique particulière (énergie, eau, patrimoine naturel & paysage, alimentation, transports & déplacements, déchets, lutte contre les discriminations). Ce second appel à projet permet de doter jusqu'à 10 équipes à hauteur de 800 € par projet et 400 € supplémentaires si des journées d'animation sont réalisées.

Le Jury des appels à projet est composé d'élus régionaux, de représentants de la DRAAF et du Rectorat.

Depuis 2008, 12 établissements sont entrés en démarche d'Agenda 21 scolaires, et 35 projets d'équipe ont été mis en place après avoir été sélectionnés par la Région.

Les projets d'Agenda 21 scolaires ont eu un début difficile, avec relativement peu de candidatures (3 lauréats en 2008, 2 en 2009, 2 en 2010 et 5 en 2011), mais cela commence à changer. Les projets d'équipes sont souvent portés par une classe ou un groupe de classes avec leurs enseignants et quelques fois le personnel technique.

Pour l'année 2012-2013, l'accent est mis sur les thématiques de l'égalité hommes-femmes et de la lutte contre les discriminations, rejoignant ainsi les priorités de l'Agenda 21 de la Région. Si les candidats présentent des projets sur ces thèmes ou les intègrent à leur projet d'Agenda 21, 1000 euros supplémentaires sont versés par le Conseil régional.

Modalités d'accompagnement

La Région n'accompagne pas véritablement les lycées mais les informe et les conseille, notamment en précisant que les projets d'élaboration d'un Agenda 21 doivent être issus d'une démarche transversale impliquant tous les acteurs de l'établissement : chef d'établissement, enseignants, lycéens et/ou apprentis, personnels administratifs et techniques, parents d'élèves, etc. Mise à part ces conseils, aucune méthodologie n'est présentée. En effet, les lycées qui s'engagent se sont, en règle générale, déjà renseignés sur les démarches. Les candidats sont aussi souvent des lycées qui ont déjà une sensibilité pour le développement durable.

L'accompagnement se fait donc par des associations choisies de façon autonome par les lycées, même si la Région, qui a signé une convention avec le Comité régional d'éducation à l'environnement (CRE), conseille ce dernier comme intermédiaire et met de ce fait en avant les CPIE comme structures accompagnatrices dans les projets.

Pour la rentrée 2012-2013, la Région envisage un suivi un peu plus spécifique, après avoir constaté que la démarche s'essouffait lorsqu'elle n'était pas portée par un groupe soudé au sein des établissements. Elle propose également une dotation supplémentaire de 1000 euros par an et pendant trois ans pour les lycées qui ont des difficultés financières à poursuivre leur Agenda 21. Partant du principe que l'année du lancement l'Agenda 21 coûte plus cher que les années suivantes, la Région verse 2500 euros au moment du lancement de la démarche, et 2500 euros lors du vote de l'Agenda 21 en Comité de pilotage.

La Région met en place une évaluation du dispositif d'accompagnement des 12 lycées en Agenda 21 scolaires afin de mieux comprendre les freins à la perpétuation d'Agenda 21 scolaires et, éventuellement, d'en adapter par la suite le dispositif.

Outils et formations proposées

La Région Auvergne ne propose pas de formations mais est invitée à s'exprimer pour présenter son dispositif d'appel à projets lors de la journée annuelle d'informations organisées par le Rectorat sur l'EDD.

Mise en réseau et communication

Il n'y a pas de dispositif particulier de mise en réseau des établissements. Il existe cependant la « plateforme 21 », association créée en 2008 et réunissant d'autres associations, des entreprises, des collectivités (dont le Conseil régional) et quelques établissements scolaires. Mais ces derniers y sont peu nombreux et cela ne permet pas de faire de cette plateforme un lieu d'échanges privilégié pour discuter des démarches scolaires de développement durable.

Les établissements agricoles en revanche, de par leur spécificité et leur propre réseau, sont davantage soudés.

Contact

Géraldine Monego – Région Auvergne

Courriel : g.monego@cr-auvergne.fr

Partenaires du dispositif

Le Comité régional d'éducation à l'environnement (CRE), comprenant :



MAJ : 2012 - 2013